**Évaluation et atténuation des risques éoliens**

Le processus d'élaboration d'une prescription sylvicole doit prendre en compte le risque local de dommages causés par le vent (andain et casse). La prescription doit être modifiée en conséquence s'il y a un risque.

***Les questions suivantes doivent être posées:***

* Y a-t-il des preuves de dommages passés sur ce site?
  + Y a-t-il des ouvertures naturelles, des zones de soufflage, des dégâts causés par les insectes/maladies, etc.
* L'ensemble du site (ou une partie) est-il exposé au vent en raison du terrain naturel?
  + Y a-t-il une pente raide, un aspect, une altitude élevée, etc.
* Le site (ou une partie) est-il exposé au vent en raison d'une ouverture adjacente?
  + Le terrain voisin est-il dégagé, etc.
  + Y a-t-il des changements prévus dans le paysage adjacent?
* Y a-t-il des preuves que les masses racinaires sont principalement peu profondes?
  + Tenez compte de l'historique du site; s'il s'agissait d'un vieux champ, il pourrait avoir une couche de sol comprimée qui pourrait faire en sorte que les racines restent peu profondes.
* Le site est-il mal drainé?
  + Y a-t-il de l'eau stagnante à certaines périodes de l'année?
  + Est-il affecté par le ruissellement printanier ou pluvieux de façon saisonnière?
  + La zone est-elle couverte d'herbes / de fougères / d'aulnes?
* Le ratio de houppiers vivants dans les arbres cultivés est-il généralement <35%?
* Les rapports hauteur (en mètres) sur diamètre (dhp en cm) des arbres cultivés sont-ils généralement> 0,8?

Si la réponse à une ou plusieurs de ces questions est «oui», il faut envisager de modifier la prescription en conséquence pour atténuer le risque. En fonction de la gravité du risque, cela peut impliquer l'incorporation de tampons, l'alignement des sentiers, la réduction du pourcentage de la surface terrière (garder les arbres plus épais) ou la priorisation des arbres à risque de vent à éliminer.  Dans certains cas, une récolte partielle peut ne pas être recommandée en raison du risque excessif d'ouverture du peuplement.

REMARQUE: Les dommages causés par le vent peuvent survenir dans n'importe quel type de peuplement, mais les peuplements de sapins baumiers matures ou à forte composante de sapin sont particulièrement sujets aux dommages. Les peuplements d'épinettes à racines peu profondes sont également très sensibles.